

GDDE 21/11/2024

Présentation des membres du GDDE

Installation du GDDE pour 2024/2025

➔ 4 Réunions sont programmées pour l'année scolaire 2024/2025.

1. POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

- Rentrée effectuée dans un contexte de diminution démographique
 - 4 200 élèves en moins, ce qui entraîne des mesures de cartes scolaires (-130 postes à la rentrée scolaire)
 - De 2017 à 2023 : le département a perdu 23 163 élèves, ce qui représente un certain nombre de poste en jeu
 - ➔ Recul de la démographie scolaire départementale et nationale
 - ➔ Taux de natalité en baisse
 - ➔ Les différents bassins du département sont inégalement touchés
- Le nombre de poste pour 100 élèves : P/E qui augmente dans le département
 - 6.28 P/E en 2023
 - 6.36 P/E en 2024
- Même s'il y a une baisse d'élèves, on a plus d'enseignants pour s'occuper de 100 élèves :
 - A cause du dédoublement de classe, (poids de l'Education Prioritaire)
 - Plafonnement des classes : 24 élèves en GS/CP/CE1
 - REP et REP + : 14 élèves en classe dédoublée
 - ➔ Les conditions d'enseignement restent bénéfiques pour les apprentissages.
- Le Dasen est dans l'attente des mesures de carte scolaire pour la prochaine rentrée

Points en réflexion sur la prévision des effectifs pour la prise en compte des prochaines cartes scolaires :

- Comment aider les directeurs d'école à progresser dans la réalisation des chiffres ?
- Comment accompagner au mieux les directeurs d'école ?
- La totalité de la liste complémentaire a été intégrée dans le département du Nord.
- Dans 7 écoles sur 5 communes : expérimentation d'une tenue vestimentaire commune (soit 900 élèves environ)
 - Tourcoing, Denain, Boursie, Moeuvres et Doignies

2. EVALUATIONS NATIONALES

- Satisfaction suite à la mobilisation des PE
 - Fort taux de participation et de remontée des résultats : 99.76%

- Les résultats du 59 sont au-dessus des résultats nationaux en REP, REP+ et Hors REP
 - En CP, CE1 et CM1
 - Les résultats en progression
- Objectif : pour les REP et Rep+ rester dans une marge inférieure à 10 points par rapport au hors Rep

3. RENCONTRE DU DASEN AVEC LES DIRECTEURS

- 1^{ère} réunion le 16/09/2024 pour les bassins de Lille 1.
- Volonté du DaseN de se réunir sur chaque bassin/territoire
 - ➔ Les mêmes points de discussion ne seront pas abordés sur tous les bassins suite à la temporalité
 - ➔ Visio et présentiel seront proposés
 - ➔ Base du volontariat des directeurs d'école pour participer à ces réunions

4. FORMATION AUX OUTILS DES NUMERIQUES

- Objectif : Permettre à chaque directeur d'école d'avoir une formation sur les outils numériques
- Formation prévue en bassin pour mettre en place 3 parcours de formation selon les appétences et compétences des directeurs
 - Formation concrète sur 3 heures
 - Plan français et plan maths : directeurs non concernés par la formation aux outils du numérique (formation proposée l'année prochaine)

5. BOITES FONCTIONNELLES

- Adresses mails créées pour chaque directeur représentant du GDDE
- Une liste de diffusion sera créée pour chaque bassin
 - Pour communiquer et échanger avec les directeurs d'écoles de chaque bassin
Sur des problèmes professionnels partagés et non sur des situations individuelles

6. DECHARGE DES PETITES ECOLES

Décharges des petites écoles : comment s'organisent les décharges des petites écoles ? Il semble que ce ne soit pas les mêmes priorités sur toutes les circonscriptions. Elles se font souvent en fonction des remplacements et ne sont donc que rarement possibles. Demande d'un calendrier. Certains directeurs n'ont pas été déchargés depuis mi-septembre.

- Directeurs de 1 à 3 classes.
- 6 postes ont été implantés dans les circo où il y avait beaucoup de petites écoles et où à la fois où il y avait des difficultés de remplacement

- Jeumont, Le Cateau, Fourmi, Le Quesnoy, Cambrai sud et Wormhout
- Attention particulière portée par l'IA Dasen sur les décharges des directeurs de 1 à 3 classes.
- Conditions de remplacement cette année particulière : beaucoup de congés longs non prévus et de nouveaux congés (départ en retraite en cours d'année, mi-temps thérapeutique, congés longs)

7. EVALUATIONS DES DIRECTEURS D'ECOLE

- Modalités différentes en fonction de leur ancienneté sur la liste d'aptitude
 - Liste d'Aptitude dans les 3 années précédentes 2023 : évaluation prioritaire
 - Les autres directeurs doivent être évalués une fois tous les 5 ans.
- 52 circonscriptions dans le 59
- Un groupe de travail a permis d'établir un cadre d'évaluation des directeurs
 - Fournir deux outils de positionnement facilitant le dialogue dans le cadre de l'évaluation : Ces documents ne seront ni évalués, ni exigibles
 - ➔ Idée : permettre de préparer son évaluation
 - Objectif de ne pas surcharger le directeur et une volonté que le directeur soit partie prenante de son évaluation
 - Les évaluations des directeurs d'école ne peuvent se faire sur le temps scolaire, donc hors temps scolaire ou sur un temps de décharge
 - Le lieu de l'évaluation d'école : la circonscription ou l'école
 - L'enjeu principal : le pilotage de l'école (comment le directeur assume son rôle de pilote pédagogique, et son autorité fonctionnelle).
 - Il n'y aura pas de rendez-vous de carrière ni d'évaluation du directeur la même année.
 - Le rendez-vous de carrière est prioritaire pour l'avancement.

8. PACTE

Un constat est fait d'une inéquité départementale au sujet des PACTE selon les délais de traitement par les services. Ainsi dans certaines écoles les élèves n'ont pas encore pu bénéficier de temps dans le cadre du PACTE. Les directeurs qui tentent de communiquer avec les services de la DPEP restent sans réponse et sans accusé de réception. Comment savoir si les demandes sont bien prises en compte ?

- Service dédié : DPEP
- Prise en compte actualisée chaque jour.
- Le service n'est pas en capacité de répondre à chaque question
- Plus de 64% des pactes ont été encodés et seront payés en décembre.
- Reliquat de pactes de 36% (car pacte non utilisé et pacte non encodé)
- Les saisies doivent être manuelles à ce jour, car le serveur national est fermé.
 - Si le pacte est validé par l'IEN alors les missions peuvent commencer.

9. FORMATION HARCELEMENT

- Le national demande et vérifie que soit mise en œuvre une formation sur le harcèlement

- Toutes les personnes doivent être formées avant fin décembre 2026, soit 13 000 enseignants à former
- La formation se réalisera sur 2 temps distincts :
 - 1 parcours sur Magistère (formation à distance et asynchrone)
 - 1 temps en présentiel (qui regroupera les équipes enseignantes avec des animations sur un cadrage national fort)
- Temps pris sur un temps institutionnel
- Formation proposée à partir de septembre 2025 certainement

10. REGLEMENT TYPE DEPARTEMENTAL

- Document en ligne lisible annexé sur les changements qui ont été opérés
 - Mail envoyé le 16/10/24 pour faire part des évolutions

11. COURRIER D'AUTORISATION D'ABSENCE DES ELEVES SUR TEMPS SCOLAIRE

- Garantir la continuité éducative
- Nouveau courrier mis en place
- Si le Dasen autorise un enfant à s'absenter de l'école, une continuité éducative doit être établie selon les modalités que l'enseignant aura choisies.